



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE
Évaluation comportementale du 03/07/2023
N°93/2023

Le Maire de la commune de Raimbeaucourt,

Vu le Code Rural, et notamment l'article L.211-14-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu les remarques du [redacted] lors
du compte rendu de l'évaluation comportementale en date du 03 juillet 2023 classant l'animal en risque 2
sur 4,

Considérant que l'animal est susceptible, compte tenu des modalités de sa garde, de présenter un danger
pour les personnes et les animaux.

ARRETE

Article 1 : [redacted] est mis
en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires et réglementaires afin d'assurer les bonnes
modalités de garde de son chien prénommé « LOUNA » identification n° 250269606642127.

Article 2 : M. [redacted] devra afin de diminuer les risques :

- Suivre un stage d'éducation canine dans une structure adaptée, utilisant des méthodes
adéquates sans violence.
- Réévaluer le comportement du chien « LOUNA » d'ici 3 ans,
- Ne pas mettre le chien en contact avec le public sans moyens de contrôle adaptés,
- Ne pas le promener dans des lieux où circulent des enfants (écoles, jardins publics)
- Ne pas le laisser avec des personnes vulnérables, sans la surveillance du responsable de
l'animal.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et
règlements en vigueur.

Article 4 : M. [redacted] est chargé de l'application du présent arrêté qui lui sera notifié et dont
copie sera transmise pour information :

- au Commissaire Général de la Police de Douai,

il sera publié sur le site Internet de la commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Notifié à Monsieur M. [redacted]
Par courriel : le 13 juillet 2023

Publié sur le site Internet de la commune le 13/07/2023

Fait à Raimbeaucourt,
Le 13 juillet 2023
Le Maire

Alain Mension

